

AGENDA DE CLÔTURE

AUMEX CONSTRUCTION INC.

Réorganisation corporative 2023

Date : **12 juin 2023**

Lieu : **Province de Québec / Séance de signatures électroniques**

NOM :

REPRÉSENTÉ(E) PAR :

- | | |
|---|---------------------------|
| <input type="checkbox"/> AUMEX Construction inc.
(<< Aumex >>) | M. Cédric Leboeuf |
| <input type="checkbox"/> M. Cédric Leboeuf
(<< Cédric >>) | Lui-même |
| <input type="checkbox"/> M. Jean-Samuel Leboeuf
(<< Jean-Samuel >>) | Lui-même |
| <input type="checkbox"/> M. Patrick Pilon
(<< Patrick >>) | Lui-même |
| <input type="checkbox"/> Marois Avocat
(<< MA >>) | Me Nicolas Marois, avocat |

NOTES PRÉALABLES ET RÉSERVE

Cet agenda de clôture est distribué à toutes les personnes présentes et a pour objet de présenter le déroulement de la séance de clôture des transactions convenues entre les parties concernées et d'identifier les démarches d'ordre juridique ainsi que l'ensemble de la documentation s'inscrivant dans le cadre de sa réalisation.

À moins d'accord au contraire donné par les parties concernées, aucune transaction prévue à l'agenda de clôture ne sera censée être complétée et aucun document ne sera censé être livré à moins que toutes les transactions et tous les documents prévus à l'agenda de clôture

ne soient respectivement complétés et livrés. Cependant, une fois la séance de clôture complétée, les transactions et les documents prévus à l'agenda de clôture de la séance de clôture sont censés avoir été complétés dans l'ordre et le déroulement prévus ci-après.

<u>ITEM</u>	<u>RESPONSABILITÉ</u>
A. <u>Ordre du jour</u>	
1. Dépôt et remise à toutes les personnes présentes de l'ordre du jour de la séance de clôture devant également servir de table des matières du recueil de clôture contenant toute la documentation ci-après indiquée.	MA
B. <u>Émission de 100 actions de catégorie « A1 » du capital-actions d'Aumex à Jean-Samuel</u> <u>En date du 12 juin 2023 à 9h00.</u>	
2. Lettre de souscription de Jean-Samuel à 100 actions de catégorie « A1 » du capital-actions d'Aumex.	MA
3. Chèque de 100,00 \$ émis par Jean-Samuel à l'ordre d'Aumex.	Jean-Samuel
4. Résolutions de l'unique administrateur d'Aumex – émission de 100 actions de catégorie « A1 » de son capital-actions à Jean-Samuel.	MA
5. Émission du certificat A1-2 représentant 100 actions de catégorie « A1 » du capital-actions d'Aumex détenues par Jean-Samuel.	MA
C. <u>Émission de 200 actions de catégorie « A1 » du capital-actions d'Aumex à Patrick</u> <u>En date du 12 juin 2023 à 9h01.</u>	
6. Lettre de souscription de Patrick à 200 actions de catégorie « A1 » du capital-actions d'Aumex.	MA
7. Chèque de 200,00 \$ émis par Jean-Samuel à l'ordre d'Aumex.	Patrick
8. Résolutions de l'unique administrateur d'Aumex – émission de 200 actions de catégorie « A1 » de son capital-actions à Patrick.	MA
9. Émission du certificat A1-3 représentant 200 actions de catégorie « A1 » du capital-actions d'Aumex détenues par Patrick.	MA
D. <u>Réorganisation du conseil d'administration et du conseil exécutif d'Aumex</u> <u>En date du 12 juin 2023 à 10h00.</u>	

- | | | |
|-----------|---|----|
| 10. | Résolutions des actionnaires d'Aumex – élection de nouveaux administrateurs. | MA |
| 11. | Acceptation du mandat d'administrateur d'Aumex par Jean-Samuel. | MA |
| 12. | Acceptation du mandat d'administrateur d'Aumex par Patrick. | MA |
| 13. | Résolutions des administrateurs d'Aumex – remaniement du conseil exécutif. | MA |
| E. | <u>Changement de nom d'Aumex</u> | |
| | En date du 12 juin 2023 à 11h00. | |
| 14. | Résolutions des administrateurs d'Aumex – changement de nom de la société par « LES CONSTRUCTIONS PATRICK PILON INC. » | MA |
| 15. | Certificat de modification émis par le registre des entreprises du Québec. | MA |
| 16. | Résolutions des administrateurs de LES CONSTRUCTIONS PATRICK PILON INC. (anciennement Aumex) – acceptation du certificat de modification et remplacement des certificats d'actions. | MA |
| 17. | Annulation du certificat d'actions A1-1 représentant 100 actions de catégorie « A1 » du capital-actions d'Aumex détenues par Cédric Leboeuf. | MA |
| 18. | Annulation du certificat d'actions A1-2 représentant 100 actions de catégorie « A1 » du capital-actions d'Aumex détenues par Jean-Samuel Leboeuf. | MA |
| 19. | Annulation du certificat d'actions A1-3 représentant 200 actions de catégorie « A1 » du capital-actions d'Aumex détenues par Patrick Pilon. | MA |
| 20. | Émission du certificat d'actions A1-4 représentant 100 actions de catégorie « A1 » du capital-actions de LES CONSTRUCTIONS PATRICK PILON INC. détenues par Cédric Leboeuf. | MA |
| 21. | Annulation du certificat d'actions A1-5 représentant 100 actions de catégorie « A1 » du capital-actions de LES CONSTRUCTIONS PATRICK PILON INC. détenues par Jean-Samuel Leboeuf. | MA |
| 22. | Annulation du certificat d'actions A1-6 représentant 200 actions de catégorie « A1 » du capital-actions de LES CONSTRUCTIONS | MA |

PATRICK PILON INC. détenues par Patrick Pilon.

DOCUMENTATION POST-CLÔTURE

- | | |
|---|----|
| 23. Déclaration de mises à jour courante d'Aumex transmise au registre des entreprises du Québec. | MA |
| 24. Inscription des entrées appropriées aux registres corporatifs d'Aumex. | MA |

LETTRE DE SOUSCRIPTION

À: **AUMEX Construction inc.**
(la « Société »)

Le soussigné, Jean-Samuel Leboeuf, (ci-après l'« **Investisseur** »), souscrit par la présente, à cent (100) actions de catégorie « A1 » (les « **actions souscrites** ») du capital-actions de la Société pour une considération totale de cent dollars (100,00 \$) et, sous réserves de l'acceptation de cette offre, joint à la présente le montant susmentionné en paiement de cette considération.

L'émission au nom de l'Investisseur d'un certificat représentant les actions souscrites équivaudra à la signification de l'acceptation de cette offre de souscription. L'Investisseur représente et garantit à la Société ce qui suit et reconnaît que ces représentations et garanties constituent une condition essentielle à l'acceptation de sa souscription par la Société :

1. qu'il jouit de la capacité légale et du droit de signer la présente lettre de souscription et de faire tout ce qui est requis en vertu des présentes;
2. qu'il fait partie d'une catégorie d'acquéreurs visée par la dispense énoncée au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* adopté en vertu sur la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec), soit un administrateur;
3. qu'il agit pour son propre compte et qu'il est un résident de la province de Québec;
4. qu'il est au courant des caractéristiques des actions souscrites et, le cas échéant, de leur caractère spéculatif ainsi que du fait qu'elles ne peuvent être revendues ou autrement aliénées que conformément aux dispositions prévues par la loi, les statuts de la Société et, le cas échéant, la convention entre actionnaires de la Société, tel qu'elles peuvent être amendées de temps à autre.

Signé en date du 12 juin 2023 à 9h00.

JEAN-SAMUEL LEBOEUF

ACCEPTATION

La Société accepte la souscription et l'engagement de souscription aux termes des présentes.

Signé en date du 12 juin 2023 à 9h00.

AUMEX CONSTRUCTION INC.

Par : Cédric Leboeuf

AUMEX CONSTRUCTION INC.
(ci-après la « société »)

**RÉSOLUTIONS DE L'UNIQUE ADMINISTRATEUR
ADOPTÉES EN DATE DU 12 JUIN 2023 À 9H00**

ÉMISSION DE 100 ACTIONS DE CATÉGORIE « A1 » À JEAN-SAMUEL LEBOEUF

ATTENDU QUE la société possède actuellement le statut d'« émetteur fermé » et ce, conformément aux dispositions du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* adopté en vertu sur la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec);

ATTENDU QUE la société a reçu une lettre de souscription de la personne suivante, pour le nombre d'actions et le prix indiqué en regard de son nom, ladite lettre de souscription étant accompagnée de la somme complète pour l'acquitter :

<u>Souscripteur</u>	<u>Nombre d'actions et catégorie</u>	<u>Prix</u>
Jean-Samuel Leboeuf	100 actions de catégorie « A1 »	100,00 \$

ATTENDU QUE le souscripteur représente qu'il agit pour son propre compte et qu'il fait partie d'une catégorie d'acquéreurs visée par la dispense énoncée audit *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*;

ATTENDU QU'aucune commission n'est payable sur l'émission des actions souscrites;

IL EST RÉSOLU :

QUE la lettre de souscription ci-dessus mentionnée soit, et elle est par les présentes, acceptée;

QUE la société soit, et elle est par les présentes, autorisée à signer l'acceptation faisant partie intégrante de ladite lettre de souscription;

QUE la société soit autorisée à émettre et répartir les actions suivantes :

Certificat no :	A1-2
Actionnaire :	Jean-Samuel Leboeuf
Nombre :	100
Désignation :	actions de catégorie « A1 »
Capital émis et payé total :	100,00 \$

QUE la société avise l'actionnaire de l'acceptation de son offre de souscription en lui remettant tout certificat d'actions approprié;

QUE la personne occupant le poste de président de la société soit, et elle est par les présentes, autorisée à veiller à la mise en application des présentes résolutions, ainsi qu'à l'inscription des entrées appropriées dans les registres de la société.

QUE tout administrateur de la société, soit, et il est par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la société, tout document et à y apporter toutes les modifications qu'il jugera nécessaires ou requises afin de donner plein effet aux présentes résolutions.

INSERTION DANS LE LIVRE

IL EST RÉSOLU de conserver dans le livre de la société une copie des résolutions reproduites ci-dessus une fois signées par l'unique administrateur de la société et ce, conformément à l'article 140 de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

VALIDITÉ

Je, soussigné, déclare être le seul administrateur de la société et donc la seule personne habile à voter lors de cette assemblée du conseil d'administration. En conséquence, les résolutions susmentionnées signées ci-dessous ont la même valeur que si elles avaient été adoptées lors d'une assemblée conformément à l'article 140 de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

CÉDRIC LEBOEUF

ÉMISSION

Émetteur : AUMEX Construction inc.

Numéro du certificat : A1-2

Nombre d'actions : 100

Désignation : Catégorie « A1 »

Émis en faveur de :

Jean-Samuel Leboeuf

Date : 12 juin 2023 à 9h00

DÉLIVRANCE

J'accuse réception du certificat ci-haut décrit.

Signature

TRANSFERT

Nombre d'actions :

Transfert en faveur de :

Numéro du certificat du cessionnaire :

Numéro du certificat du cédant :

Date :

ANNULATION

Date :

NUMÉRO : A1-2

100 ACTIONS

AUMEX CONSTRUCTION INC.

(la « société »)

assujettie à la *Loi sur les sociétés par actions du Québec* (ci-après désignée la « LSAQ »)

CE CERTIFICAT ATTESTE QUE Jean-Samuel Leboeuf

détient cent (100) actions de catégorie « A1 » de la société.

AVIS

Sur demande de l'actionnaire, la société lui remettra, sans frais, le texte complet de ces droits et restrictions. À moins d'indications contraires à l'endos, les actions que ce certificat représente ont été intégralement payées.

Les actions représentées par ce certificat :

- (X) sans valeur nominale;
() ont une valeur nominale de ____ dollars (____ \$) par action;
(X) sont soumises à des restrictions en matière de transfert indiquées dans les statuts de la société;
() sont soumises à une convention unanime des actionnaires et toute personne devenant actionnaire de la société est réputée être partie à cette convention et ce, conformément aux dispositions de l'article 218 de la LSAQ.

EN FOI DE QUOI, ce certificat est signé au nom de la société conformément à ses règlements.

En date du 12 juin 2023.

Cédric Leboeuf, administrateur

TRANSFERT ET PROCURATION

Par les présentes, _____
(CÉDANT)

vend, cède et transporte contre valeur à _____
(CESSIONNAIRE)

résidant au _____

_____ (NOMBRE)

des actions représentées par ce certificat et nomme irrévocablement _____
_____, procureur pour procéder à l'inscription de ce
transfert dans les livres de la société, ce dernier étant autorisé à se faire remplacer.

Ce _____ jour de _____ 20____

_____ (TÉMOIN)

_____ (CÉDANT)

(REMARQUE : Seule la personne dont le nom apparaît au recto de ce certificat ou son représentant autorisé peut valablement transférer les actions qui y sont représentées).

VERSEMENTS SUR LES ACTIONS

Montant payé sur les actions	Solde dû
\$ _____	\$ _____
\$ _____	\$ _____
\$ _____	\$ _____

SOMMAIRE DES DROITS

La catégorie ou la série d'actions représentées par ce certificat est assortie de droits ou de restrictions et la société fournira sans frais à l'actionnaire le texte de ces droits et restrictions sur demande.

LETTRE DE SOUSCRIPTION

À: **AUMEX Construction inc.**
(la « Société »)

Le soussigné, Patrick Pilon, (ci-après l'« **Investisseur** »), souscrit par la présente, à deux cents (200) actions de catégorie « A1 » (les « **actions souscrites** ») du capital-actions de la Société pour une considération totale de deux cents dollars (200,00 \$) et, sous réserves de l'acceptation de cette offre, joint à la présente le montant susmentionné en paiement de cette considération.

L'émission au nom de l'Investisseur d'un certificat représentant les actions souscrites équivaudra à la signification de l'acceptation de cette offre de souscription. L'Investisseur représente et garantit à la Société ce qui suit et reconnaît que ces représentations et garanties constituent une condition essentielle à l'acceptation de sa souscription par la Société :

1. qu'il jouit de la capacité légale et du droit de signer la présente lettre de souscription et de faire tout ce qui est requis en vertu des présentes;
2. qu'il fait partie d'une catégorie d'acquéreurs visée par la dispense énoncée au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* adopté en vertu sur la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec), soit un administrateur;
3. qu'il agit pour son propre compte et qu'il est un résident de la province de Québec;
4. qu'il est au courant des caractéristiques des actions souscrites et, le cas échéant, de leur caractère spéculatif ainsi que du fait qu'elles ne peuvent être revendues ou autrement aliénées que conformément aux dispositions prévues par la loi, les statuts de la Société et, le cas échéant, la convention entre actionnaires de la Société, tel qu'elles peuvent être amendées de temps à autre.

Signé en date du 12 juin 2023 à 9h01.

PATRICK PILON

ACCEPTATION

La Société accepte la souscription et l'engagement de souscription aux termes des présentes.

Signé en date du 12 juin 2023 à 9h01.

AUMEX CONSTRUCTION INC.

Par : Cédric Leboeuf

AUMEX CONSTRUCTION INC.
(ci-après la « société »)

**RÉSOLUTIONS DE L'UNIQUE ADMINISTRATEUR
ADOPTÉES EN DATE DU 12 JUIN 2023 À 9H01**

ÉMISSION DE 200 ACTIONS DE CATÉGORIE « A1 » À PATRICK PILON

ATTENDU QUE la société possède actuellement le statut d'« émetteur fermé » et ce, conformément aux dispositions du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* adopté en vertu sur la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec);

ATTENDU QUE la société a reçu une lettre de souscription de la personne suivante, pour le nombre d'actions et le prix indiqué en regard de son nom, ladite lettre de souscription étant accompagnée de la somme complète pour l'acquitter :

<u>Souscripteur</u>	<u>Nombre d'actions et catégorie</u>	<u>Prix</u>
Patrick Pilon	200 actions de catégorie « A1 »	200,00 \$

ATTENDU QUE le souscripteur représente qu'il agit pour son propre compte et qu'il fait partie d'une catégorie d'acquéreurs visée par la dispense énoncée audit *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*;

ATTENDU QU'aucune commission n'est payable sur l'émission des actions souscrites;

IL EST RÉSOLU :

QUE la lettre de souscription ci-dessus mentionnée soit, et elle est par les présentes, acceptée;

QUE la société soit, et elle est par les présentes, autorisée à signer l'acceptation faisant partie intégrante de ladite lettre de souscription;

QUE la société soit autorisée à émettre et répartir les actions suivantes :

Certificat no :	A1-3
Actionnaire :	Patrick Pilon
Nombre :	200
Désignation :	actions de catégorie « A1 »
Capital émis et payé total :	200,00 \$

QUE la société avise l'actionnaire de l'acceptation de son offre de souscription en lui remettant tout certificat d'actions approprié;

QUE la personne occupant le poste de président de la société soit, et elle est par les présentes, autorisée à veiller à la mise en application des présentes résolutions, ainsi qu'à l'inscription des entrées appropriées dans les registres de la société.

QUE tout administrateur de la société, soit, et il est par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la société, tout document et à y apporter toutes les modifications qu'il jugera nécessaires ou requises afin de donner plein effet aux présentes résolutions.

INSERTION DANS LE LIVRE

IL EST RÉSOLU de conserver dans le livre de la société une copie des résolutions reproduites ci-dessus une fois signées par l'unique administrateur de la société et ce, conformément à l'article 140 de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

VALIDITÉ

Je, soussigné, déclare être le seul administrateur de la société et donc la seule personne habile à voter lors de cette assemblée du conseil d'administration. En conséquence, les résolutions susmentionnées signées ci-dessous ont la même valeur que si elles avaient été adoptées lors d'une assemblée conformément à l'article 140 de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

CÉDRIC LEBOEUF

ÉMISSION

Émetteur : AUMEX Construction inc.

Numéro du certificat : A1-3

Nombre d'actions : 200

Désignation : Catégorie « A1 »

Émis en faveur de :

Patrick Pilon

Date : 12 juin 2023 à 9h01

DÉLIVRANCE

J'accuse réception du certificat ci-haut décrit.

Signature

TRANSFERT

Nombre d'actions :

Transfert en faveur de :

Numéro du certificat du cessionnaire :

Numéro du certificat du cédant :

Date :

ANNULATION

Date :

NUMÉRO : A1-3

200 ACTIONS

AUMEX CONSTRUCTION INC.

(la « société »)

assujettie à la *Loi sur les sociétés par actions du Québec* (ci-après désignée la « LSAQ »)

CE CERTIFICAT ATTESTE QUE Patrick Pilon

détient deux cents (200) actions de catégorie « A1 » de la société.

AVIS

Sur demande de l'actionnaire, la société lui remettra, sans frais, le texte complet de ces droits et restrictions. À moins d'indications contraires à l'endos, les actions que ce certificat représente ont été intégralement payées.

Les actions représentées par ce certificat :

- (X) sans valeur nominale;
() ont une valeur nominale de ____ dollars (____ \$) par action;
(X) sont soumises à des restrictions en matière de transfert indiquées dans les statuts de la société;
() sont soumises à une convention unanime des actionnaires et toute personne devenant actionnaire de la société est réputée être partie à cette convention et ce, conformément aux dispositions de l'article 218 de la LSAQ.

EN FOI DE QUOI, ce certificat est signé au nom de la société conformément à ses règlements.

En date du 12 juin 2023.

Cédric Leboeuf, administrateur

TRANSFERT ET PROCURATION

Par les présentes, _____
(CÉDANT)

vend, cède et transporte contre valeur à _____
(CESSIONNAIRE)

résidant au _____

_____ (NOMBRE)

des actions représentées par ce certificat et nomme irrévocablement _____
_____, procureur pour procéder à l'inscription de ce
transfert dans les livres de la société, ce dernier étant autorisé à se faire remplacer.

Ce _____ jour de _____ 20____

_____ (TÉMOIN)

_____ (CÉDANT)

(REMARQUE : Seule la personne dont le nom apparaît au recto de ce certificat ou son représentant autorisé peut valablement transférer les actions qui y sont représentées).

VERSEMENTS SUR LES ACTIONS

Montant payé sur les actions	Solde dû
\$ _____	\$ _____
\$ _____	\$ _____
\$ _____	\$ _____

SOMMAIRE DES DROITS

La catégorie ou la série d'actions représentées par ce certificat est assortie de droits ou de restrictions et la société fournira sans frais à l'actionnaire le texte de ces droits et restrictions sur demande.

AUMEX CONSTRUCTION INC.
(ci-après désignée la « société »)

**RÉSOLUTIONS DES ACTIONNAIRES
ADOPTÉES EN DATE DU 12 JUIN 2023 À 10H00**

NOMINATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux administrateurs de la société;

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer l'administrateur actuellement en poste de la société, soit M. Cédric Leboeuf;

ATTENDU QUE MM. Jean-Samuel Leboeuf et Patrick Pilon souhaitent devenir administrateur de la société;

ATTENDU QUE MM. Jean-Samuel Leboeuf et Patrick Pilon ont les compétences requises pour être administrateur de la société selon l'article 108 de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

IL EST RÉSOLU :

DE CONFIRMER ET NOMMER les personnes suivantes au conseil d'administration de la société :

**Cédric Leboeuf
Jean-Samuel Leboeuf
Patrick Pilon**

QUE tout administrateur de la société soit, et il est par les présentes, autorisé à veiller à la mise en application des présentes résolutions, ainsi qu'à l'inscription des entrées appropriées dans les registres de la société;

QUE tout administrateur de la société soit, et il est par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la société, tout document et à apporter toutes les modifications qu'il jugera nécessaires ou requises afin de donner plein effet aux présentes résolutions adoptées ce jour.

REGISTRAIRE DES ENTREPRISES

IL EST RÉSOLU :

QUE Me Nicolas Marois soit autorisé à acheminer au Registraire des entreprises du Québec, pour et au nom de la société, tout document ou formulaire requis afin de donner plein effet aux présentes résolutions adoptées ce jour.

INSERTION DANS LE LIVRE

IL EST RÉSOLU de conserver dans le livre de la société une copie des résolutions reproduites ci-dessus une fois signées par tous les actionnaires et ce, conformément à l'article 178 de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

VALIDITÉ

Nous soussignées, déclarons être tous les actionnaires de la société et donc les seules personnes habiles à voter lors de cette assemblée. En conséquence, les résolutions susmentionnées signées ci-dessous ont la même valeur que si elles avaient été adoptées lors d'une assemblée des actionnaires, et ce conformément à l'article 178 de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

CÉDRIC LEBOEUF

JEAN-SAMUEL LEBOEUF

PATRICK PILON

ACCEPTATION DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR

À: AUMEX Construction inc.
(la « société »)

ET : Au conseil d'administration

Par la présente, le signataire accepte le mandat d'administrateur de la société ci-dessus mentionnée à compter de son élection ou de sa nomination au sein du conseil d'administration.

Le signataire déclare par la présente:

- a) qu'il est une personne physique;
- b) qu'il est âgé de dix-huit (18) ans ou plus;
- c) qu'il n'est pas un majeur en tutelle ou en curatelle ou assisté d'un conseiller et qu'il n'est pas une personne déclarée incapable par le tribunal d'une autre province, d'un autre territoire ou d'un autre pays ou d'une subdivision politique de ce dernier;
- d) qu'il n'est pas un failli non libéré et qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction d'exercer cette fonction par un tribunal.

Le signataire résignera immédiatement sa fonction d'administrateur s'il cesse d'avoir les compétences requises pour être administrateur selon l'article 108 de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec. De plus, le signataire consent à participer à toute réunion du conseil d'administration, du comité exécutif ou de tout autre comité du conseil d'administration à l'aide de moyens permettant à tous les participants de communiquer verbalement entre eux, notamment par téléphone.

Ces engagements, déclarations et consentements continueront d'avoir effet tant que le signataire sera membre du conseil d'administration, ou, le cas échéant, du comité exécutif ou de tout autre comité du conseil d'administration, à moins qu'ils ne soient révoqués par un avis écrit remis à la société.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur de la société, le signataire, en cas de destitution avant terme, sans motif sérieux et à contretemps, reconnaît qu'il ne peut faire valoir aucune réclamation, et renonce à telle réclamation contre la société pour un préjudice qui lui a été causé.

Signé en date du 12 juin 2023 à 10h01.

JEAN-SAMUEL LEBOEUF

ACCEPTATION DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR

À: AUMEX Construction inc.
(la « société »)

ET : Au conseil d'administration

Par la présente, le signataire accepte le mandat d'administrateur de la société ci-dessus mentionnée à compter de son élection ou de sa nomination au sein du conseil d'administration.

Le signataire déclare par la présente:

- a) qu'il est une personne physique;
- b) qu'il est âgé de dix-huit (18) ans ou plus;
- c) qu'il n'est pas un majeur en tutelle ou en curatelle ou assisté d'un conseiller et qu'il n'est pas une personne déclarée incapable par le tribunal d'une autre province, d'un autre territoire ou d'un autre pays ou d'une subdivision politique de ce dernier;
- d) qu'il n'est pas un failli non libéré et qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction d'exercer cette fonction par un tribunal.

Le signataire résignera immédiatement sa fonction d'administrateur s'il cesse d'avoir les compétences requises pour être administrateur selon l'article 108 de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec. De plus, le signataire consent à participer à toute réunion du conseil d'administration, du comité exécutif ou de tout autre comité du conseil d'administration à l'aide de moyens permettant à tous les participants de communiquer verbalement entre eux, notamment par téléphone.

Ces engagements, déclarations et consentements continueront d'avoir effet tant que le signataire sera membre du conseil d'administration, ou, le cas échéant, du comité exécutif ou de tout autre comité du conseil d'administration, à moins qu'ils ne soient révoqués par un avis écrit remis à la société.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur de la société, le signataire, en cas de destitution avant terme, sans motif sérieux et à contretemps, reconnaît qu'il ne peut faire valoir aucune réclamation, et renonce à telle réclamation contre la société pour un préjudice qui lui a été causé.

Signé en date du 12 juin 2023 à 10h01.

PATRICK PILON

AUMEX CONSTRUCTION INC.
(ci-après la « **société** »)

**RÉSOLUTIONS DES ADMINISTRATEURS
ADOPTÉES EN DATE DU 12 JUIN 2023 À 10H02**

CONFIRMATION DU DIRIGEANT EN POSTE ET NOUVELLES NOMINATIONS

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la confirmation du dirigeant actuellement en poste;

ATTENDU QUE MM. Jean-Samuel Leboeuf et Patrick Pilon ont été nommés au conseil d'administration de la société avec effet en date de ce jour à 10h00;

ATTENDU QU'il est opportun de procéder à l'élection d'un vice-président et d'un secrétaire;

IL EST RÉSOLU :

DE CONFIRMER la personne suivante dirigeante de la société au poste suivant :

Cédric Leboeuf : Président

DE NOMMER les personnes suivantes dirigeantes de la société afin qu'elles occupent les postes suivants :

Patrick Pilon : Vice-président
Jean-Samuel Leboeuf : Secrétaire

QUE tout administrateur de la société soit, et il est par les présentes, autorisé à veiller à la mise en application des présentes résolutions, ainsi qu'à l'inscription des entrées appropriées dans les registres de la société;

QUE tout administrateur de la société soit, et il est par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la société, tout document et à apporter toutes les modifications qu'il jugera nécessaires ou requises afin de donner plein effet aux présentes résolutions adoptées ce jour.

REGISTRAIRE DES ENTREPRISES

IL EST RÉSOLU :

QUE Me Nicolas Marois soit autorisé à acheminer au Registraire des entreprises du Québec, pour et au nom de la société, tout document ou formulaire requis afin de donner plein effet aux présentes résolutions adoptées ce jour.

INSERTION DANS LE LIVRE

IL EST RÉSOLU de conserver dans le livre de la société une copie des résolutions reproduites ci-dessus une fois signées par tous les administrateurs de la société et ce, conformément à l'article 140 de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

VALIDITÉ

Nous, soussignés, déclarons être les seuls administrateurs de la société et donc les seules personnes habiles à voter lors de cette assemblée du conseil d'administration. En conséquence, les résolutions susmentionnées signées ci-dessous ont la même valeur que si elles avaient été adoptées lors d'une assemblée conformément à l'article 140 de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

CÉDRIC LEBOEUF

JEAN-SAMUEL LEBOEUF

PATRICK PILON

AUMEX CONSTRUCTION INC.
(ci-après désignée la « société »)

**RÉSOLUTIONS SPÉCIALES DES ACTIONNAIRES
ADOPTÉES EN DATE DU 12 JUIN 2023 À 11H00**

MODIFICATION DU NOM DE LA SOCIÉTÉ

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de l'article 240 de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec, les statuts de la société peuvent être modifiés pour ajouter, remplacer ou supprimer toute disposition des statuts prévus par la loi;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de l'article 241 de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec, la modification des statuts doit être autorisée par résolution spéciale des actionnaires;

ATTENDU QU'il est rendu nécessaire pour ses besoins que la société modifie ses statuts afin de changer son nom;

IL EST RÉSOLU :

QUE la société soit, et elle est par les présentes, autorisée à modifier son nom actuel par « **LES CONSTRUCTIONS PATRICK PILON INC.** »;

QUE tout administrateur soit, et il est par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la société, les statuts de modification à intervenir ainsi que tout autre document qui y est associé et à y apporter toutes les modifications qu'il jugera nécessaires ou requises afin de donner plein effet aux présentes résolutions adoptées ce jour et à les acheminer au Registraire des entreprises du Québec.

REGISTRAIRE DES ENTREPRISES

IL EST RÉSOLU :

QUE Me Nicolas Marois soit autorisé à acheminer au Registraire des entreprises du Québec, pour et au nom de la société, tout document ou formulaire requis afin de donner plein effet aux présentes résolutions adoptées ce jour.

INSERTION DANS LE LIVRE

IL EST RÉSOLU de conserver dans le livre de la société une copie des résolutions reproduites ci-dessus une fois signées par tous les actionnaires, et ce, conformément à l'article 178 de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

VALIDITÉ

Nous, soussignés, déclarons être les seuls actionnaires de la société et donc les seules personnes habiles à voter lors d'une assemblée des actionnaires. En conséquence, les résolutions susmentionnées signées ci-dessous ont la même valeur que si elles avaient été adoptées lors d'une assemblée des actionnaires, et ce, conformément à l'article 178 de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

CÉDRIC LEBOEUF

JEAN-SAMUEL LEBOEUF

PATRICK PILON

LES CONSTRUCTIONS PATRICK PILON INC.
(ci-après la « société »)

**RÉSOLUTIONS DES ADMINISTRATEURS
ADOPTÉES EN DATE DU 12 JUIN 2023 À 11H01**

CERTIFICAT DE MODIFICATION

ATTENDU QUE le Registraire des entreprises du Québec a délivré un certificat de modification en date du 12 juin 2023 à 11h00;

ATTENDU QUE les modifications aux statuts ont effet à compter des date et heure figurant sur le certificat de modification délivré par le registraire des entreprises conformément à l'article 245 de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec;

IL EST RÉSOLU :

QU'il soit pris acte du certificat de modification délivré par le Registraire des entreprises du Québec en date de ce jour modifiant le nom de la société;

QUE le certificat de modification soit inséré au livre de la société sous l'onglet pertinent;

REEMPLACEMENT DES CERTIFICATS D'ACTIONS A1-1, A1-2 ET A1-3

ATTENDU QUE le Registraire des entreprises du Québec a délivré en date de ce jour un certificat de modification portant sur le nom de la société;

ATTENDU QU'il est opportun d'annuler les certificats d'actions A1-1, A1-2 et A1-3, sur lesquels sont inscrits « AUMEX Construction inc. » à titre d'émettrice, par de nouveaux certificats d'actions émis par « LES CONSTRUCTIONS PATRICK PILON INC. »;

IL EST RÉSOLU :

QUE les certificats d'actions suivants soient annulés :

Certificat no :	A1-1
Actionnaire :	Cédric Leboeuf
Nombre :	100
Désignation :	actions de catégorie « A1 »
Capital émis et payé total :	100,00 \$

Certificat no :	A1-2
Actionnaire :	Jean-Samuel Leboeuf

Nombre : **100**
Désignation : **actions de catégorie « A1 »**
Capital émis et payé total : **100,00 \$**

Certificat no : **A1-3**
Actionnaire : **Patrick Pilon**
Nombre : **200**
Désignation : **actions de catégorie « A1 »**
Capital émis et payé total : **200,00 \$**

QUE les certificats d'actions suivants soient émis :

Certificat no : **A1-4**
Actionnaire : **Cédric Leboeuf**
Nombre : **100**
Désignation : **actions de catégorie « A1 »**
Capital émis et payé total : **100,00 \$**

Certificat no : **A1-5**
Actionnaire : **Jean-Samuel Leboeuf**
Nombre : **100**
Désignation : **actions de catégorie « A1 »**
Capital émis et payé total : **100,00 \$**

Certificat no : **A1-6**
Actionnaire : **Patrick Pilon**
Nombre : **200**
Désignation : **actions de catégorie « A1 »**
Capital émis et payé total : **200,00 \$**

QUE la somme totale de quatre cents dollars (400,00 \$), portée au compte capital-actions émis et payé afférent aux quatre cents (400) actions de catégorie « A1 » émises immédiatement avant la modification des statuts de la société, soit maintenue au compte capital-actions émis et payé des nouvelles actions de catégorie « A1 » du capital-actions de la société;

QUE la personne occupant le poste de président de la société soit, et elle est par les présentes, autorisée à veiller à la mise en application des présentes résolutions ainsi qu'à l'inscription des entrées appropriées dans les registres de la société;

INSERTION DANS LE LIVRE

IL EST RÉSOLU de conserver dans le livre de la société une copie des résolutions reproduites ci-dessus une fois signées par tous les administrateurs de la société et ce, conformément à l'article 140 de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

VALIDITÉ

Nous, soussignés, déclarons être les seuls administrateurs de la société et donc les seules personnes habiles à voter lors de cette assemblée du conseil d'administration. En conséquence, les résolutions susmentionnées signées ci-dessous ont la même valeur que si elles avaient été adoptées lors d'une assemblée conformément à l'article 140 de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

CÉDRIC LEBOEUF

JEAN-SAMUEL LEBOEUF

PATRICK PILON

ÉMISSION

Émetteur : LES CONSTRUCTIONS PATRICK PILON INC.

Numéro du certificat : A1-4

Nombre d'actions : 100

Désignation : Catégorie « A1 »

Émis en faveur de :

Cédric Leboeuf

Date : 12 juin 2023 à 11h01

DÉLIVRANCE

J'accuse réception du certificat ci-haut décrit.

Signature _____

TRANSFERT

Nombre d'actions :

Transfert en faveur de :

Numéro du certificat du cessionnaire :

Numéro du certificat du cédant :

Date :

ANNULATION

Date :

NUMÉRO : A1-4

100 ACTIONS

LES CONSTRUCTIONS PATRICK PILON INC.

(la « société »)

assujettie à la *Loi sur les sociétés par actions du Québec* (ci-après désignée la « LSAQ »)

CE CERTIFICAT ATTESTE QUE _____ Cédric Leboeuf

détient cent (100) actions de _____ catégorie « A1 » _____ de la société.

AVIS

Sur demande de l'actionnaire, la société lui remettra, sans frais, le texte complet de ces droits et restrictions. À moins d'indications contraires à l'endos, les actions que ce certificat représente ont été intégralement payées.

Les actions représentées par ce certificat :

- (X) sans valeur nominale;
() ont une valeur nominale de _____ dollars (____ \$) par action;
(X) sont soumises à des restrictions en matière de transfert indiquées dans les statuts de la société;
() sont soumises à une convention unanime des actionnaires et toute personne devenant actionnaire de la société est réputée être partie à cette convention et ce, conformément aux dispositions de l'article 218 de la LSAQ.

EN FOI DE QUOI, ce certificat est signé au nom de la société conformément à ses règlements.

En date du 12 juin 2023.

Cédric Leboeuf, administrateur

TRANSFERT ET PROCURATION

Par les présentes, _____
(CÉDANT)

vend, cède et transporte contre valeur à _____
(CESSIONNAIRE)

résidant au _____

_____ (NOMBRE)

des actions représentées par ce certificat et nomme irrévocablement _____
_____, procureur pour procéder à l'inscription de ce
transfert dans les livres de la société, ce dernier étant autorisé à se faire remplacer.

Ce _____ jour de _____ 20____

_____ (TÉMOIN)

_____ (CÉDANT)

(REMARQUE : Seule la personne dont le nom apparaît au recto de ce certificat ou son représentant autorisé peut valablement transférer les actions qui y sont représentées).

VERSEMENTS SUR LES ACTIONS

Montant payé sur les actions	Solde dû
\$ _____	\$ _____
\$ _____	\$ _____
\$ _____	\$ _____

SOMMAIRE DES DROITS

La catégorie ou la série d'actions représentées par ce certificat est assortie de droits ou de restrictions et la société fournira sans frais à l'actionnaire le texte de ces droits et restrictions sur demande.

ÉMISSION

Émetteur : LES CONSTRUCTIONS PATRICK PILON INC.

Numéro du certificat : A1-5

Nombre d'actions : 100

Désignation : Catégorie « A1 »

Émis en faveur de :

Jean-Samuel Leboeuf

Date : 12 juin 2023 à 11h01

DÉLIVRANCE

J'accuse réception du certificat ci-haut décrit.

Signature

TRANSFERT

Nombre d'actions :

Transfert en faveur de :

Numéro du certificat du cessionnaire :

Numéro du certificat du cédant :

Date :

ANNULATION

Date :

NUMÉRO : A1-5

100 ACTIONS

LES CONSTRUCTIONS PATRICK PILON INC.

(la « société »)

assujettie à la *Loi sur les sociétés par actions du Québec* (ci-après désignée la « LSAQ »)

CE CERTIFICAT ATTESTE QUE Jean-Samuel Leboeuf

détient cent (100) actions de catégorie « A1 » de la société.

AVIS

Sur demande de l'actionnaire, la société lui remettra, sans frais, le texte complet de ces droits et restrictions. À moins d'indications contraires à l'endos, les actions que ce certificat représente ont été intégralement payées.

Les actions représentées par ce certificat :

- (X) sans valeur nominale;
() ont une valeur nominale de ____ dollars (____ \$) par action;
(X) sont soumises à des restrictions en matière de transfert indiquées dans les statuts de la société;
() sont soumises à une convention unanime des actionnaires et toute personne devenant actionnaire de la société est réputée être partie à cette convention et ce, conformément aux dispositions de l'article 218 de la LSAQ.

EN FOI DE QUOI, ce certificat est signé au nom de la société conformément à ses règlements.

En date du 12 juin 2023.

Cédric Leboeuf, administrateur

TRANSFERT ET PROCURATION

Par les présentes, _____
(CÉDANT)

vend, cède et transporte contre valeur à _____
(CESSIONNAIRE)

résidant au _____

_____ (NOMBRE)

des actions représentées par ce certificat et nomme irrévocablement _____
_____, procureur pour procéder à l'inscription de ce
transfert dans les livres de la société, ce dernier étant autorisé à se faire remplacer.

Ce _____ jour de _____ 20____

_____ (TÉMOIN)

_____ (CÉDANT)

(REMARQUE : Seule la personne dont le nom apparaît au recto de ce certificat ou son représentant autorisé peut valablement transférer les actions qui y sont représentées).

VERSEMENTS SUR LES ACTIONS

Montant payé sur les actions	Solde dû
\$ _____	\$ _____
\$ _____	\$ _____
\$ _____	\$ _____

SOMMAIRE DES DROITS

La catégorie ou la série d'actions représentées par ce certificat est assortie de droits ou de restrictions et la société fournira sans frais à l'actionnaire le texte de ces droits et restrictions sur demande.

ÉMISSION

Émetteur : LES CONSTRUCTIONS PATRICK PILON INC.

Numéro du certificat : A1-6

Nombre d'actions : 200

Désignation : Catégorie « A1 »

Émis en faveur de :

Patrick Pilon

Date : 12 juin 2023 à 11h01

DÉLIVRANCE

J'accuse réception du certificat ci-haut décrit.

Signature

TRANSFERT

Nombre d'actions :

Transfert en faveur de :

Numéro du certificat du cessionnaire :

Numéro du certificat du cédant :

Date :

ANNULATION

Date :

NUMÉRO : A1-6

200 ACTIONS

LES CONSTRUCTIONS PATRICK PILON INC.

(la « société »)

assujettie à la *Loi sur les sociétés par actions du Québec* (ci-après désignée la « LSAQ »)

CE CERTIFICAT ATTESTE QUE Patrick Pilon

détient deux cents (200) actions de catégorie « A1 » de la société.

AVIS

Sur demande de l'actionnaire, la société lui remettra, sans frais, le texte complet de ces droits et restrictions. À moins d'indications contraires à l'endos, les actions que ce certificat représente ont été intégralement payées.

Les actions représentées par ce certificat :

- (X) sans valeur nominale;
() ont une valeur nominale de ____ dollars (____ \$) par action;
(X) sont soumises à des restrictions en matière de transfert indiquées dans les statuts de la société;
() sont soumises à une convention unanime des actionnaires et toute personne devenant actionnaire de la société est réputée être partie à cette convention et ce, conformément aux dispositions de l'article 218 de la LSAQ.

EN FOI DE QUOI, ce certificat est signé au nom de la société conformément à ses règlements.

En date du 12 juin 2023.

Cédric Leboeuf, administrateur

TRANSFERT ET PROCURATION

Par les présentes, _____
(CÉDANT)

vend, cède et transporte contre valeur à _____
(CESSIONNAIRE)

résidant au _____

_____ (NOMBRE)

des actions représentées par ce certificat et nomme irrévocablement _____
_____, procureur pour procéder à l'inscription de ce
transfert dans les livres de la société, ce dernier étant autorisé à se faire remplacer.

Ce _____ jour de _____ 20____

_____ (TÉMOIN)

_____ (CÉDANT)

(REMARQUE : Seule la personne dont le nom apparaît au recto de ce certificat ou son représentant autorisé peut valablement transférer les actions qui y sont représentées).

VERSEMENTS SUR LES ACTIONS

Montant payé sur les actions	Solde dû
\$ _____	\$ _____
\$ _____	\$ _____
\$ _____	\$ _____

SOMMAIRE DES DROITS

La catégorie ou la série d'actions représentées par ce certificat est assortie de droits ou de restrictions et la société fournira sans frais à l'actionnaire le texte de ces droits et restrictions sur demande.

ADMINISTRATEURS

Nom :	Cédric Leboeuf	Enregistrement	
Adresse :	650 avenue Samson	Début	Fin
	Rivière-Beaudette (Qc) J0P 1R0	16-12-2016	
	Changement d'adresse, voir n°		
Nom :	Jean-Samuel Leboeuf	Enregistrement	
Adresse :	405 rue Boischatel, appartement 1	Début	Fin
	L'Île-Perrot (Qc) J7V 7V8	12-06-2023	
	Changement d'adresse, voir n°		
Nom :	Patrick Pilon	Enregistrement	
Adresse :	644 avenue Samson	Début	Fin
	Rivière-Beaudette (Qc) J0P 1R0	12-06-2023	
	Changement d'adresse, voir n°		
Nom :		Enregistrement	
Adresse :		Début	Fin
	Changement d'adresse, voir n°		
Nom :		Enregistrement	
Adresse :		Début	Fin
	Changement d'adresse, voir n°		
Nom :		Enregistrement	
Adresse :		Début	Fin
	Changement d'adresse, voir n°		
Nom :		Enregistrement	
Adresse :		Début	Fin
	Changement d'adresse, voir n°		
Nom :		Enregistrement	
Adresse :		Début	Fin
	Changement d'adresse, voir n°		

DIRIGEANTS

Nom :	Cédric Leboeuf		Enregistrement
Adresse :	Début	Fin	
Rivière-Beaudette (Qc) J0P 1R0	16-12-2016		
Fonction(s) : Président	Changement d'adresse, voir n°		
Nom :	Jean-Samuel Leboeuf		Enregistrement
Adresse :	Début	Fin	
L'Île-Perrot (Qc) J7V 7V8	12-06-2023		
Fonction(s) : Secrétaire	Changement d'adresse, voir n°		
Nom :	Patrick Pilon		Enregistrement
Adresse :	Début	Fin	
Rivière-Beaudette (Qc) J0P 1R0	12-06-2023		
Fonction(s) : Vice-président	Changement d'adresse, voir n°		
Nom :	Enregistrement		
Adresse :	Début	Fin	
Fonction(s) :	Changement d'adresse, voir n°		
Nom :	Enregistrement		
Adresse :	Début	Fin	
Fonction(s) :	Changement d'adresse, voir n°		
Nom :	Enregistrement		
Adresse :	Début	Fin	
Fonction(s) :	Changement d'adresse, voir n°		
Nom :	Enregistrement		
Adresse :	Début	Fin	
Fonction(s) :	Changement d'adresse, voir n°		
Nom :	Enregistrement		
Adresse :	Début	Fin	
Fonction(s) :	Changement d'adresse, voir n°		

ACTIONNNAIRES

Nom :	Cédric Leboeuf	Enregistrement	
Adresse :	650 avenue Samson	Début	Fin
	Rivière-Beaudette (Qc) J0P 1R0	16-12-2016	
	Changement d'adresse, voir n°		
Nom :	Jean-Samuel Leboeuf	Enregistrement	
Adresse :	405 rue Boischatel, appartement 1	Début	Fin
	L'Île-Perrot (Qc) J7V 7V8	12-06-2023	
	Changement d'adresse, voir n°		
Nom :	Patrick Pilon	Enregistrement	
Adresse :	644 avenue Samson	Début	Fin
	Rivière-Beaudette (Qc) J0P 1R0	12-06-2023	
	Changement d'adresse, voir n°		
Nom :		Enregistrement	
Adresse :		Début	Fin
	Changement d'adresse, voir n°		
Nom :		Enregistrement	
Adresse :		Début	Fin
	Changement d'adresse, voir n°		
Nom :		Enregistrement	
Adresse :		Début	Fin
	Changement d'adresse, voir n°		
Nom :		Enregistrement	
Adresse :		Début	Fin
	Changement d'adresse, voir n°		
Nom :		Enregistrement	
Adresse :		Début	Fin
	Changement d'adresse, voir n°		

VALEURS MOBILIÈRES

Nom : Cédric Leboeuf

Catégorie : « A1 »

Désignation :

Série :

VALEURS MOBILIÈRES

Nom : Jean-Samuel Leboeuf

Catégorie : « A1 »

Désignation :

Série :

VALEURS MOBILIÈRES

Nom : Patrick Pilon

Catégorie : « A1 »

Désignation :

Série :